



Partir à l'étranger en congés de longue maladie

Par **Libasset Thibault**, le **24/11/2018 à 10:30**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire titulaire en congés de longue maladie pour dépression. Lors de mon dernier rendez vous chez mon médecin, celui ci m'a conseillé de sortir de mon environnement habituel et me l a prescrit sur papier.

Ayant de la famille à l'étranger, ai-je le droit, de par mon arrêt maladie de partir à l'étranger ?

Cordialement.

Par **youris**, le **24/11/2018 à 10:37**

bonjour,

vous devez demander l'autorisation de partir à l'étranger à votre CPAM, par écrit, en mentionnant les dates de séjour et l'adresse précise.

si vous vous rendez dans un pays non membre de l'Union européenne ou non signataire d'une convention bilatérale avec la France, vos indemnités journalières seront suspendues pendant votre séjour.

informations trouvées sur le forum d'ameli.

salutations

Par **P.M.**, le **24/11/2018 à 13:10**

Bonjour,

Vous devez donc demander l'autorisation à la CPAM mais aussi l'obtenir avant le départ...